Appel à projets

Projets évènementiels et culturels d'agglomération

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

Un appel à projets pour deux entrées spécifiques

L'agglomération dunkerquoise compte à ce jour près de 200 000 habitants et est composée de 20 communes associées, étendues sur 30 km le long du littoral de Grand-Fort-Philippe à Bray-Dunes. L'identité dunkerquoise se caractérise par une industrie à la pointe de la technologie et de la transition énergétique, un Grand Port Maritime, mais aussi par la mise en place de dynamiques culturelles innovantes qui renforcent la qualité de vie et confortent l'ancrage des solidarités.

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est engagée à contribuer au rayonnement du territoire à travers des évènements artistiques et culturels de grande ampleur comme le festival La Bonne Aventure, le réseau de lecture publique « Les Balises » ou encore le Contrat Local d'Éducation Artistique. Elle s'attache également à favoriser une offre culturelle de qualité en encourageant la création contemporaine et l'innovation, avec le souhait de la rendre toujours accessible à tous les publics.

Les enjeux d'évènementiels sont forts et, pour certains, ancrés dans des traditions anciennes, comme celle du Carnaval. Pour mieux comprendre ce qui fait évènementiel sur notre territoire un groupe de travail spécifique « Evènementiel » a été formé au sein de la recherche-action sur les droits culturels que la CUD a engagée en 2019.

> *« Les événements comme les festivals sont des espaces d'expression d'une grande diversité d'esthétiques et de formats. Support de rencontres et d'interconnaissance, l'événement autorise des brassages inhabituels. On peut même en attendre un réel progrès sur l'expression des acteurs, transcendant les questions de légitimité et de hiérarchie habituellement rencontrées. Chacun peut, au niveau qui est le sien, contribuer à construire le commun de l'événement à partir de ce qu'il cultive. Cela permet de dépasser les frontières intergénérationnelles, intersectorielles, interdisciplinaires, etc.*
>
> *Les espaces de programmation, ordinairement fabriqués avec des publics cibles, peuvent ainsi devenir des espaces de vie et d'expression commune, laissant place à plus d'informel et à plus d'horizontalité. »*
>
> **Comment articuler la recherche de la diversité des expressions à la fabrique d'un commun ? »**

C'est forte de ces réflexions portées au cours d'un travail sur le territoire, et consciente des nombreux potentiels de portage de projets culturels et évènementiels que la Communauté urbaine de Dunkerque lance cet appel à projets qui se déclinera en deux entrées :

- Projets événementiels et culturels qui viennent accompagner le déploiement du festival La Bonne Aventure (créé en 2017)
- Projets évènementiels et culturels de territoire qui s'inscrivent dans la vie d'une des communes ou d'un des quartiers de l'agglomération en coopération avec les acteurs du territoire où se déploiera le projet

Ce nouveau format est expérimental et nous souhaitons le déployer et le tester collégialement avec les associations et partenaires qui seront retenus pour le faire évoluer ensemble.

Pour des questions d'équité, les porteurs de projets devront choisir l'une ou l'autre de ces entrées pour répondre, il ne sera pas possible qu'une même association dépose deux projets une même année.

➔ Si vous souhaitez déposer un projet en lien avec le Festival La Bonne Aventure, rendez-vous p.6
➔ Si vous souhaitez déposer un projet culturel et évènementiel d'agglomération, rendez-vous p.12
➔ Pour les éléments administratifs et financiers, rendez-vous p.16

Sommaire

Un appel à projets pour deux entrées spécifiques 2

1. Vous souhaitez présenter un projet en lien avec le festival La Bonne Aventure 6

Un festival ambitieux, joyeux et populaire pour le territoire 6

Le festival La Bonne Aventure 7

Des projets locaux pour co-construire la dynamique du festival 8

Vous êtes une association et souhaitez participer à l'édition 2022 ? 8

Dans le cadre du présent appel à projets, la proposition devra préciser : 9

Communication 9

Les critères de sélection 10

1. Critères concernant l'organisme 10
2. Critères concernant le projet 10

2.Vous souhaitez présenter un projet culturel et évènementiel de territoire 12

Un appel à projets pour accompagner des projets de territoire ambitieux, joyeux et ouvert à tous sur l'agglomération 12

Quels sont les critères d'attribution ? 13

3.Eléments financiers et administratifs pour les deux appels à projets 16

Nature de la subvention 16

Quels sont les critères d'éligibilité ? 16

Bénéficiaires 16

Non bénéficiaires 17

Les dépenses éligibles et non éligibles 17

1. **Dépenses éligibles :** 17
2. **Dépenses inéligibles :** 17

Encadrement financier 17

Pièces nécessaires à la constitution du dossier 18

Procédure d'instruction 18

Obligations des porteurs de projets sélectionnés 18

Dépôt des dossiers 20

Projet en lien avec La Bonne Aventure

1. Vous souhaitez présenter un projet en lien avec le festival La Bonne Aventure

Un festival ambitieux, joyeux et populaire pour le territoire

La Bonne Aventure est un jeune festival qui a connu sa quatrième édition les 11 et 12 septembre 2021 sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque. En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 a dû être reportée.

La volonté de créer ce grand évènementiel de musiques actuelles sur le territoire a émergé en 2014. Dans le cadre de la politique générale pour l'emploi local, le travail mené avec les forces vives du territoire a fait émerger des propositions d'actions concrètes, parmi lesquelles figurait celle d'organiser chaque année un festival de musiques actuelles durant la saison estivale sur le territoire communautaire.

Au-delà des enjeux de développement culturel et artistique propres à ce type d'événement, il était attendu que celui-ci contribue au rayonnement et à l'attractivité touristique de l'agglomération, au développement de son économie, à l'amélioration du vivre ensemble et du bien-être de ses habitants.

Les enjeux du festival sont donc de :

- Doter l'agglomération d'un grand évènement culturel et artistique d'agglomération, populaire et exigeant, susceptible de rayonner à l'échelle de la région et de l'espace transfrontalier ;
- Permettre à la population locale de participer à un évènement d'envergure, de se l'approprier et de contribuer à une dynamique collective ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance au territoire en valorisant ses ressources et ses singularités ;
- Stimuler la saison touristique et favoriser le développement de l'économie locale.

L'association les Nuits Secrètes a pris l'initiative de proposer le projet de la Bonne Aventure et en assume donc l'organisation. Le festival est financièrement soutenu par la Communauté urbaine de Dunkerque qui se charge également de faire le relais avec le territoire en invitant les associations de l'agglomération à s'associer, par le présent appel à projets, à l'évènement afin de créer une dynamique locale.

Le festival La Bonne Aventure

Depuis 2017, le festival a trouvé sa place sur le territoire. Chaque année, il rassemble plus de festivaliers grâce à plusieurs propositions.

Si l'année 2021 et les contraintes liées à la crise sanitaire ont modifié le programme, La Bonne Aventure, depuis 2017, c'est :

- **Une Grande Scène place** du Casino (jauge de 15 000 personnes, hors crise sanitaire)
- Le **Front de Mer** installé sur la Place du Centenaire : concerts, performances, food trucks
- **Les Arts de La Plage** : des œuvres installées sur le sable et la Place du Centenaire
- Les **Parcours Secrets** : embarquez pour une proposition musicale inconnue dans un lieu du territoire communautaire tenu secret jusqu'à la dernière minute
- **Le Klub** : au Kursaal, en partenariat avec l'Association Electro Libre**,** entre 2500 et 3000 klubbers

En 2019, La Bonne Aventure a rassemblé 41 000 festivaliers, et 40 000 en 2021 après l'interruption de 2020.

Des projets locaux pour co-construire la dynamique du festival

La 3ème édition du festival « La Bonne Aventure » s'est tenue les 22 et 23 juin 2019 et a compté plus de 41.000 festivaliers, dont plus de 4.000 pour les projets portés par les 10 associations lauréates de l'appel à projets.

La 4ème édition du festival, un peu hors-norme à cause de la crise sanitaire, n'a pu se tenir qu'en 2021 et a permis la reconduite des projets sélectionnés pour 2020 et qui n'avaient pas pu se tenir en raison du contexte sanitaire. **Il est proposé de reconduire le partenariat avec les associations locales pour la 5ème édition du festival prévue pour 2022.**

Les projets proposés touchent aussi bien les services aux festivaliers, les enjeux d'éco-festival que la programmation artistique.

Pour rappel, l'appel à projets vise à :

- Impliquer les acteurs du territoire dans la dynamique du festival en proposant des projets qui accompagnent le temps fort
- Valoriser les patrimoines et l'identité singulière du territoire et de ses habitants
- Favoriser la mixité des publics et l'appropriation de l'événement par tous les habitants de l'agglomération
- Favoriser l'innovation et la créativité

Vous êtes une association et souhaitez participer à l'édition 2022 ?

La Communauté urbaine de Dunkerque invite les acteurs locaux à s'associer à cet événement d'agglomération en leur permettant, via le présent appel à projets, de proposer des projets fédérateurs et innovants.

Une attention particulière sera portée à l'articulation du projet proposé avec le festival. Pour ce faire, une note d'intention de la Bonne Aventure 2021 accompagne l'appel à projets.

➔ **Le projet que vous proposerez devra être en relation directe avec La Bonne Aventure. Si le projet que vous imaginez peut, sans que son intégrité soit compromise, se déployer sur une autre temporalité, dans un autre contexte, etc… il correspond alors à l'appel à projets évènementiels et culturels de territoire** **(voir p.11)**

L'appel à projets s'articule autour de 3 axes principaux :

- L'accessibilité du festival et de la culture à tous les publics
- Le respect de l'environnement et la sensibilisation aux enjeux de la transition
- La vitalité de l'offre culturelle, sportive et associative du territoire

Les actions proposées pourront se déployer sous 3 types de propositions (à préciser dans votre réponse)

- Services aux festivaliers
- Développement durable, accessibilité et inclusion au sein du festival (envers les publics comme en accompagnement à l'organisation)
- Propositions culturelles, festives et sportives en lien direct avec La Bonne Aventure

Est à noter que les projets proposés se dérouleront de préférence en journée afin d'inciter le public à converger vers le festival lors de ses temps forts.
Ex : production ou co-productions de projets artistiques ; mise en place d'actions complémentaires à l'évènement central (actions solidaires, écoresponsables, environnementales, d'insertion, d'accessibilité, de communication…).

> De quelle manière votre association peut-elle enrichir la dynamique du festival ? Comment votre expertise peut-elle compléter le travail des équipes ou améliorer l'expérience du festivalier ?
> **Pour répondre à l'appel à projets basez-vous sur votre savoir-faire et indiquez en quoi celui-ci peut contribuer à l'évènementiel de La Bonne Aventure.**

Dans le cadre du présent appel à projets, la proposition devra préciser :

1. La nature de l'action conduite (à catégoriser, au choix)
    - Services aux festivaliers
    - Développement durable, accessibilité et inclusion
    - Propositions culturelles, festives et sportives
2. L'articulation du projet avec le festival *(« Qu'est-ce que mon projet apporte au festival ? Quelle plus-value ? »)*
3. Le lieu de réalisation du projet
4. Le public cible
5. Les différentes phases de réalisation du projet
6. Les partenariats mobilisés
7. La stratégie et le plan de communication
8. Le caractère innovant du projet
9. La démarche écoresponsable
10. Les références sur des actions similaires

Communication

Le porteur de projet sera responsable de la communication de son projet mais devra mentionner qu'il fait l'objet d'un soutien financier de la CUD.

Pour cela, un espace de téléchargement en ligne d'un kit de communication sera mis à disposition et comprendra :

- Une déclinaison de la charte graphique du festival la Bonne Aventure que les porteurs de projets devront intégrer sur l'ensemble de leurs supports de communication ;

- Un guide des bonnes pratiques et des mentions obligatoires dans le cadre de la communication du festival.

Un kit de communication matériel sera également mis à disposition des associations lauréates selon les besoins identifiés par le jury de sélection.

Les projets retenus seront repris dans la communication globale du festival via les réseaux sociaux de l'évènement, le site internet, etc.

Les critères de sélection

1. Critères concernant l'organisme

Critères	**Nombre de points sur 100**
Degré d'implication de la structure porteuse sur le périmètre communautaire (ancrage territorial)	10 points
Autres critères concernant la structure (santé financière, ancienneté, expérience, recherche de cofinancement).	10 points

2. Critères concernant le projet

Critères	**Nombre de points sur 100**
Contenu de la proposition et articulation avec le festival La Bonne Aventure	30 points
Mobilisation des partenariats, stratégie de communication et implication des publics à toutes les étapes du projet	20 points
Indicateurs d'évaluation du projet	10 points
Mise en place d'une démarche éco responsable	20 points

Projet d'évènementiel culturel de territoire

2.Vous souhaitez présenter un projet culturel et évènementiel de territoire

Un appel à projets pour accompagner des projets de territoire ambitieux, joyeux et ouverts à tous sur l'agglomération

La Communauté urbaine de Dunkerque par les politiques culturelles qu'elle met en place a le devoir de créer « les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et de services culturels diversifiés » (Article 9 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle) afin de s'adresser à la pluralité des identités présentes sur le territoire. La création de cet appel à projets vise à renforcer équitablement l'offre culturelle, à participer au rééquilibrage des propositions culturelles entre milieu urbain et rural, tout en complétant les politiques publiques culturelles et les équipements structurants d'ores et déjà en place.

La subvention est octroyée sous condition que le **projet présente un enrichissement** et **participe au renouvellement des dynamiques culturelles et artistiques** sur le territoire concerné. Il est aussi exigé que le projet soit **co-construit avec les habitants et/ou toute structure** qui sera jugée compétente pour agir sur le sujet dans le territoire. Il devra également être communiqué et partagé avec la commune dans laquelle il s'inscrit (à noter que l'association reste le porteur de projet et à ce titre il lui incombe de faire la demande de subvention par le biais de cet appel à projets.)

➔ **L'objectif étant bien de créer un projet co-construit à l'échelle de l'un des territoires de l'agglomération, qui ait du sens là où il s'inscrira et sera de rayonnement intercommunal.**

Il peut être intéressant de privilégier les territoires et quartiers **qui ne disposent habituellement pas des mêmes propositions que d'autres territoires/communes** de la Communauté urbaine de Dunkerque.

<u>Pour être éligible à une subvention, le projet doit répondre aux objectifs suivants :</u>
(Voir détail dans le point 4)

1. **Favoriser l'accès de tous les publics à la culture et aux savoirs**
2. **Favoriser une offre culturelle de qualité, innovante et créative**
3. **Contribuer à la visibilité, à l'attractivité et au rayonnement du territoire**
4. **Entrer dans la dynamique d'éco-évènement**

<u>Chaque projet doit être rédigé au regard de ces trois enjeux :</u>

- Enjeux autour de la diversité culturelle : la diversité culturelle est propice aux échanges culturels, elle est source d'innovation et de créativité. Le projet doit mettre en valeur la diversité des identités culturelles présentes sur le territoire, il doit permettre les rencontres afin d'illustrer l'importance de la compréhension mutuelle entre tous pour garantir le bien vivre ensemble et la cohésion sociale

- Enjeux autour de la jeunesse / éducation : impliquer les publics jeunes afin d'éveiller et de stimuler la curiosité et l'intérêt à l'art et à la culture tout en développant le potentiel créatif et critique de tout individu et ce dès le plus jeune âge

- Enjeux autour de l'équité territoriale : l'équité territoriale désigne une configuration géographique qui assure à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics. Les acteurs culturels du territoire ont à cœur de veiller à ce que l'offre culturelle qu'ils proposent contribue à cette équité territoriale. Les projets développés dans le cadre de cet appel à projets, basés sur un principe de co-construction avec un territoire précis, pourront encore renforcer cette approche en s'ancrant pleinement dans la vie du quartier ou de la commune où ils s'inscriront

Chaque dossier sera étudié par rapport aux objectifs fixés et au regard des résultats attendus. Pour cela il devra intégrer des indicateurs de résultats tangibles, mesurables, qualitatifs et quantitatifs.

Quels sont les critères d'attribution ?

Pour rappel, le projet doit obligatoirement **présenter un intérêt communautaire**, se dérouler **sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque** et s'inscrire dans **la politique culturelle communautaire**.

Il doit concerner la culture dans son sens large : la musique, le spectacle vivant, les arts plastiques, les arts visuels, le livre, le patrimoine matériel et immatériel, la culture gastronomique, paysagère, industrielle… La définition du terme « culture » est ouverte. Mais il est intéressant de se baser sur celle de la Déclaration de Mexico de l'Unesco de 1982, où la culture est définie au sens large comme :

«L'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. (…) La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons nos valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'Homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui transcendent».

Attention, sont éligibles à cet appel à projet des propositions créées dans cet objectif :

➔ **Les fêtes de quartier et kermesses annuelles ne rentrent pas dans ce cadre, les actions récurrentes de votre structure non plus.**

Afin d'être éligible à cette subvention, les associations doivent satisfaire aux objectifs de l'Appel à projets en répondant notamment aux critères suivants :

Objectifs du projet	Critères	Nombre de points sur 100
Co-construire un projet culturel et évènementiel avec un territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque	• démontrer une réflexion et des engagements forts en matière de médiation • engager des démarches pour toucher les catégories de population les moins familières des propositions culturelles (proposer une politique tarifaire adaptée, ancrer le projet dans un territoire identifié comme prioritaire (les porteurs de projets expliqueront en quoi le territoire est prioritaire et quels sont les besoins ressentis), sensibiliser au projet par des actions hors les murs, etc.) • faire participer une ou plusieurs communes de l'agglomération au projet et, quand c'est possible, associer une structure du territoire (structure culturelle, structure du champ social et/ou médicosocial, etc.) • prendre en compte le public en situation de handicap social, intellectuel ou physique et veiller à ce qu'il puisse avoir accès à l'ensemble de l'évènement	25 points
Favoriser une offre culturelle de qualité, innovante et créative	• l'originalité et la qualité de l'intervention, dans la forme et sur le plan artistique et culturel • l'interdisciplinarité, croisement de différents domaines culturels dans la proposition • la mise en œuvre de complémentarités avec d'autres structures du territoire (création artistique locale professionnelle ou amateur)	25 points
Contribuer à la visibilité, à l'attractivité et au rayonnement de la collectivité	• avoir un impact sur le dynamisme du territoire ; bien que l'évènement soit conçu sur un territoire donné (avec les acteurs de ce territoire), il doit avoir un rayonnement intercommunal • multiplier les partenariats locaux (artistiques, culturels, techniques ou organisationnels) de qualité • alléguer de la qualité et l'originalité des actions de communication et des moyens de diffusion	25 points
Entrer dans la dynamique d'éco-évènement	• limiter au maximum les impacts de l'action sur l'environnement • être vigilant sur l'utilisation des consommables (eau, électricité, matériel, etc.) • limiter la production de déchets, valoriser les déchets produits dans la mesure du possible, éviter l'utilisation des plastiques à usage unique, etc.	25 points

Tous ces éléments seront appréciés en fonction de la **cohérence entre les objectifs du projet et les moyens mis en œuvre** (moyens humains, techniques, temporels, administratifs, etc.) mais également la **cohérence du budget prévisionnel** et la **conformité aux règlementations en vigueur** (droit du travail, règles de sécurité et de sûreté).

Par ailleurs, le projet devra, dans la mesure du possible, répondre **aux enjeux des droits culturels** qui font partie des politiques publiques culturelles de la Communauté urbaine de Dunkerque.

3.Eléments financiers et administratifs pour les deux appels à projets

Nature de la subvention

La subvention accordée par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le cadre de cet appel à projets d'équité territoriale contribue au financement d'une action bien identifiée. Elle ne peut être accordée pour contribuer au financement d'investissements ou de fonctionnements qui entreraient dans le champ des activités ordinaires de l'association.

Les subventions octroyées sont :

- **Facultatives :** elles ne peuvent être exigées et leur octroi reste soumis à l'appréciation exclusive de la Communauté urbaine de Dunkerque
- **Révisables :** elles ne sont pas renouvelées automatiquement, une aide peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente
- **Conditionnelles :** elles sont attribuées sous condition d'une utilité communautaire avérée en lien avec le projet culturel et politique de l'agglomération

Il appartient au porteur de projet de faire une demande de subvention ; une subvention n'est jamais attribuée spontanément.
Chaque demande de subvention est spécifique : le porteur de projet ne peut pas faire simultanément une demande de subvention pour le présent appel à projets et pour une autre subvention proposée par la Communauté urbaine de Dunkerque par le biais de la même demande.
Il déposera donc une demande spécifique dans le cadre du présent appel à projets, indépendamment de toute autre demande de subvention éventuelle.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Bénéficiaires

Peuvent être bénéficiaires :
- Les associations de type loi 1901 à but non lucratif :
  - dotées de la personnalité morale
  - déclarées à leur création en préfecture
  - dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque et proposant le déploiement spécifique d'actions sur le périmètre communautaire

Les représentations locales d'associations nationales peuvent présenter un dossier à condition de démontrer leur implication effective dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet présenté.

S'ils sont déposés au titre de l'Appel à projets La Bonne Aventure, les projets devront obligatoirement se tenir durant les journées du week-end du festival et se dérouler sur le périmètre communautaire.

Non bénéficiaires

Ne peuvent être bénéficiaires :

- les comités des fêtes
- les associations religieuses, politiques et syndicales
- les associations de collectionneurs
- les associations carnavalesques
- les associations d'enseignement artistique dans le cas d'activités privées proposant des cours payants

Les dépenses éligibles et non éligibles

Dans le cadre de cet appel à projets, la subvention n'est pas accordée à titre général, mais est affectée à un projet défini. Elle n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement courants des organismes bénéficiaires.

1. Dépenses éligibles :

- Les frais directement engagés pour le projet
- Les dépenses de personnels salariés spécifiquement affectées à la réalisation du projet

2. Dépenses inéligibles :

- Les dépenses d'investissement en général – sauf dans le cas où celles-ci répondraient spécifiquement aux exigences du projet proposé et sous réserve de l'accord préalable de la Communauté urbaine de Dunkerque
- La mise à disposition de matériel, de locaux, les dons ou le temps de travail bénévole qui constituent des « contributions volontaires en nature » valorisées en dépenses et recettes.

Le budget du projet devra faire apparaître l'intégralité des dépenses et recettes.
La subvention de la Communauté urbaine de Dunkerque sera calculée sur la base des dépenses éligibles.

Encadrement financier

- Le soutien de la Communauté urbaine de Dunkerque est plafonné à 80% des dépenses éligibles.
- La subvention est versée en deux fois :
  - ✓ le premier versement (80%) intervenant après la signature de la convention ;
  - ✓ le solde (20%) après production d'un compte rendu financier ou d'un bilan de l'opération, au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il sera calculé sur la base des dépenses éligibles et effectivement acquittées (au prorata).

Pièces nécessaires à la constitution du dossier

Le porteur de projet devra remplir le dossier type de demande de subvention proposé par la Communauté urbaine de Dunkerque. A cela, il devra joindre :

- un courrier motivant et décrivant le projet adressé au Président de la Communauté urbaine de Dunkerque
- le présent document signé par le représentant légal de la structure
- les statuts de l'association
- le bilan, compte de résultat et annexe financière du dernier exercice écoulé approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le président/la présidente de l'Association
- le PV de l'Assemblée Générale de l'association stipulant la validation du dépôt du projet
- le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes
- le plus récent rapport d'activités approuvé

Les porteurs de projet transmettront leur dossier complet daté et signé à la CUD, par voie électronique (recommandée) ou postale.

Procédure d'instruction

- Les projets seront instruits par la Direction de la Culture de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Les porteurs de projets dont les dossiers seront admissibles seront reçus en entretien par le comité de sélection au cours de la semaine du 15 novembre 2021. La date vous sera communiquée par la Direction de la Culture. Le comité de sélection est composé de :
    - Représentants des communes
    - Pour l'appel à projets La Bonne Aventure : de représentants des organisateurs du festival
- Les projets présélectionnés pour l'attribution d'une subvention seront proposés au Conseil Communautaire qui se prononcera sur la sélection finale et sur le montant des aides attribuées
- Les porteurs de projets seront informés par courrier électronique.
- En amont du dépôt des dossiers, un accompagnement facultatif (mais recommandé) des porteurs des projets sera proposé par le biais d'une permanence conseil

Obligations des porteurs de projets sélectionnés

- Le porteur de projet sera autonome et responsable de la mise en œuvre de son projet : et veillera à être en capacité de mettre en œuvre les moyens (y compris humains) nécessaires à sa bonne exécution
- Aucune augmentation de la subvention ne pourra être consentie en cours de projet.
- Le porteur de projet s'engagera à tenir informée la CUD des éventuels problèmes, ou réorientations du projet.

- La CUD pourra réclamer la restitution de tout ou partie de la subvention attribuée et/ou ne pas verser le solde, dans les cas suivants :
    - En cas de réalisation partielle ou injustifiée des dépenses,
    - Si les justificatifs fournis sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'opération,
    - Si le compte-rendu d'activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre du programme proposé.
- Le porteur de projet s'engage à faire mention du soutien de la Communauté urbaine de Dunkerque dans ses relations avec les médias et partenaires extérieurs et à apposer le logo de la Communauté urbaine sur les documents informatifs

Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature comprendra :

- Le dossier de demande de subvention complété et signé.
- Le règlement de l'appel à projets signé.

Les porteurs de projet devront transmettre leur dossier complet à la CUD, par voie électronique (recommandée) ou postale.

Adresse électronique : festival@cud.fr avec en copie marianne.csizmadia@cud.fr et helene.benard@cud.fr

Adresse postale :

A l'attention de M. le Président
Appel à projets – Festival La Bonne Aventure 2022
Communauté urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Date limite de dépôt des dossiers :

Mardi 8 novembre 2021 à 18h30

Le dossier de candidature sera téléchargeable à compter du mois de septembre 2021 :

- *Sur le site internet de la Communauté urbaine de Dunkerque*
https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/
- *Sur le site internet de la Bonne Aventure*
https://www.labonneaventurefestival.com/

Pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet, des « Rendez-vous conseils » seront organisés dès le 27 septembre 2021 (prise de rendez-vous obligatoire auprès de Madame Paméla Parésys : pamela.paresys@cud.fr), avec la possibilité de les tenir en visioconférence. Nous vous recommandons fortement d'y participer.

Réunion d'information et de présentation des projets :

Le jeudi 07 octobre à 17h30

Lieu :
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1